

Partie Actions citoyennes

Par Eric MEUNIER

Publié le 01/07/2000

France : Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat à la Consommation et responsable de la coordination inter-ministérielle sur les OGM, a annoncé qu'elle organisera à l'automne des débats citoyens sur les OGM. Suite à cette annonce, Inf'OGM a écrit à la secrétaire d'Etat afin de lui montrer l'intérêt que nous portons à de tels débats mais aussi pour s'assurer que ces débats ne se réduisent pas à l'approche consumériste. Nous attendons actuellement une réponse.

Localisation des expérimentations : Le groupe local de France Nature Environnement, Sepanso Landes, a obtenu de la Préfecture des Landes la liste des communes où des essais avaient été effectués en 1997. De son côté, et malgré de nombreux obstacles, les Amis de la Terre ont obtenu du Ministère de l'Agriculture la liste des expérimentations. Or, ces deux listes ne correspondent pas : la Préfecture des Landes annonçait 17 essais et n'en citait que 16 alors que le ministère en annonçait 8, dont 3 étaient inconnus de la Préfecture. Les associations ont donc écrit au Directeur Départemental de l'Agriculture et au préfet (lettres du 16/12/99), sans obtenir de réponse, puis de nouveau le 11 février 2000, toujours sans obtenir de réponse. Parallèlement, elles ont écrit à tous les maires et conseils municipaux des communes concernées (les 09/12/99 et 04/02/00). A ce jour, la seule commune (Bas-Mauco) qui a répondu, a envoyé 2 fiches alors que la préfecture annonçait 3 essais. Une raison tardive invoquée par le Ministère pour expliquer ces « essais fantômes » est que certaines autorisations sont pluri-annuelles.

Christian BERDOT, Amis de la Terre, tél/fax : +33 (0)5 58 75 34 50. Lire l'article en entier.

Etats-Unis : Un groupe d'ONG de défense de l'environnement (National Resource Defense Council, Greenpeace, Sierra Club, Environmental Defense Fund, Union of Concerned Scientists) a demandé à l'USDA de retirer l'autorisation des courges génétiquement modifiées pour résister à certains virus en raison du risque de croisement avec une plante sauvage apparentée. S'appuyant sur les conclusions du rapport du 5 avril de la National Academy of Sciences, les ONG prennent cet exemple pour montrer l'inadéquation de la procédure d'autorisation des OGM de l'USDA. Elles réclament que des études sur l'impact environnemental à long terme soient effectuées.

Flash Agri n°85 (semaine du 9 au 16 juin 2000)

Une quinzaine d'organisations écologistes et rurales ont manifesté le 18 août à Saint Louis devant le siège de Monsanto. Les manifestants (membres des Verts des Etats-Unis, du Centre de la crise rurale du Missouri et de Greenpeace,...), revendiquaient un moratoire sur les biotechnologies et l'arrêt des subventions à l'agro-industrie.

Le Monde, 20-21 août 2000

Dissémination : Un agriculteur canadien, Percy Schmeiser, a été accusé en 1999 par Monsanto d'avoir utilisé frauduleusement des semences de colza transgénique RoundUp Ready. Monsanto, qui avait breveté le gène de tolérance au RoundUp, demandait des dommages et intérêts. Percy Schmeiser ne nie pas que ses cultures contiennent le gène en question, mais il soutient qu'il a été apporté par le pollen des champs voisins. Il a donc porté plainte pour violation de propriété, contamination et diffamation. Le procès s'est ouvert le 5 juin au tribunal de Saskatoon (Saskatchewan) au Canada.

Reuters, 5 juin 2000 et ENS, 19 juin 2000, <http://fightfrankenfood.com/>

Europe : ActionAid, CIEL, Oxfam GB et la CIDSE, inquiètes par l'Accord sur les ADPIC (propriété intellectuelle), proposent d'écrire à M. Lamy, commissaire européen pour le commerce. Cette lettre, qui énumère dix revendications (dont la non brevetabilité du vivant), sera envoyée le 7 septembre, co-signée par les organisations qui le souhaitent.

Afrique du Sud : Alors qu'une réunion importante d'AfricaBio, groupe de lobby des biotechnologies, s'ouvrait, une campagne (intitulée South Africa's Five Year GE Freeze campaign - SAFeAGE) a été lancée. Elle demande au gouvernement d'Afrique du Sud d'introduire un moratoire de 5 ans sur la culture en champs d'OGM à but expérimental ou commercial, sur l'importation ou l'exportation de produits dérivés d'OGM et le brevetage des ressources génétiques pour l'alimentation ou les semences. Pour le gouvernement, ce moratoire devrait servir à mettre en place un étiquetage, revoir en profondeur la législation, organiser une participation citoyenne dans l'élaboration des nouvelles lois, étudier l'impact économique des OGM ainsi que réaliser une étude sur les conséquences du brevetage des ressources génétiques.

Glenda Lindsay, South African GE Freeze Launch, tél-fax : +27 (0)11 788 8083

Les destructions continuent...

Grande Bretagne : Un champ de maïs génétiquement modifié a été en partie détruit par des écologistes de Southern Union of Resistance to Genetic Engineering (SURGE), lors d'une manifestation contre les expérimentations en champs d'OGM soutenues par le gouvernement britannique, à Over Compton, dans le sud-ouest de l'Angleterre. "Nous sommes opposés à toute expérimentation scientifique sur les cultures transgéniques parce que nous ne pouvons pas les contrôler", a déclaré le porte-parole, en précisant que les essais avaient contaminé des cultures dans le secteur. La manifestation a suivi de peu la décision du Conseil du District de l'East Dorset d'examiner le cadre réglementaire entourant les tests commencés voici cinq mois à Over Compton. AP, 16 juillet 2000

France : Un groupe d'activistes, « les Chercheurs dans la nuit » a détruit des plantes transgéniques (tabac, luzerne et arabette) dans une serre expérimentale d'une unité de recherche commune au CNRS et à l'INRA près de Toulouse. Les "Chercheurs dans la nuit" voulaient "attirer l'attention sur les activités mortifères de l'INRA qui, de concert avec les compagnies agro-chimiques privées poursuit ses recherches en génétique animale et végétale afin de parachever la réalisation d'un modèle imposé de culture industrielle suicidaire". L'INRA s'explique : « il s'agit de recherches fondamentales, susceptibles de contribuer à la protection de l'environnement » et « la transgénèse utilisée en milieu confiné représente pour ces recherches un moyen essentiel d'investigation des mécanismes biologiques concernés ». L'INRA et le CNRS ont décidé de porter plainte. Communiqués de presse des "Chercheurs dans la Nuit" et de l'INRA, 26 juin 2000

La magistrate Karine Claramunt a mis en examen la Confédération paysanne pour destruction de biens et complicité de destruction de biens, à Druelle, près de Rodez. En effet, en juillet 1999, quatre-vingts manifestants avaient détruit quelques pieds de maïs transgéniques semés par l'entreprise Ragt. Cette mise en examen d'un syndicat est une première en France. "On tente de criminaliser le mouvement social.", affirme Marie-Christine Etelin, avocate de la Confédération

paysanne.
Midi Libre, 7 juin 2000

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/partie-actions-citoyennes-8/